

Le Puy-en-Velay, le 24 avril 2024

Monsieur le Président
de la communauté de communes Loire
Semène
1 Place de l'Abbaye
43140 La Séauve /Semène

Service Urbanisme et
Foncier

Objet : extension de la zone d'activité et mise en compatibilité du PLU de la Séauve/Semène

**Hôtel
Interconsulaire**
16 Bd Président
Bertrand
BP 20343
43012 LE PUY EN
VELAY Cedex

Monsieur le Président,

Le bureau de la Chambre d'Agriculture a étudié le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Séauve sur Semène dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Portes du Velay.

Le projet de modification du zonage est lié à une demande d'implantation de la société Mob Outillage. Ce projet est consommateur d'espace agricole non négligeable, soit prêt de 8 ha dont la quasi-totalité est constituée de terres labourables. Il impacte également une seule exploitation. Les membres du bureau ont pris en compte l'intérêt économique du projet, les besoins de l'entreprise et les contraintes de terrains, notamment de la présence de la conduite de gaz.

Les parcelles B 310 et 309 seront détachées du parcellaire actuelle. Cette surface étant labourable, il sera nécessaire de veiller à ce qu'un accès suffisant permette la même exploitation.

L'ilot initial se trouve ainsi partagé en deux parcelles de petites tailles. Ce point doit être pris en considération dans le calcul de l'indemnité d'éviction, ainsi que la pression foncière du secteur.

En conclusion la Chambre d'Agriculture émet un avis FAVORABLE au projet de mise en comptabilité du PLU de la Séauve sur Semène, sous réserve de prise en compte de la remarque précédemment citée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,



Yannick FIALIP